syrec
Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
site : www.syrec.fr

LRC/AG
n° 12777

PULSION
Bât. G – Maison de la Danse
2, chemin de la Combe aux Fées
13800 ISTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Pulsion

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Pulsion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est indiqué dans l'annexe de vos comptes sociaux, les subventions de fonctionnement allouées par les collectivités locales ont permis d'assurer la continuité d'exploitation de l'Association au titre de l'exercice 2025.

Nous avons donc examiné les procédures d'engagement et de versement desdites subventions. Nous nous sommes ainsi assurés de la bonne application des dispositions relatives au règlement ANC 2018-06 et ANC 2023-03 et de la présentation qui en a été faite dans l'annexe des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

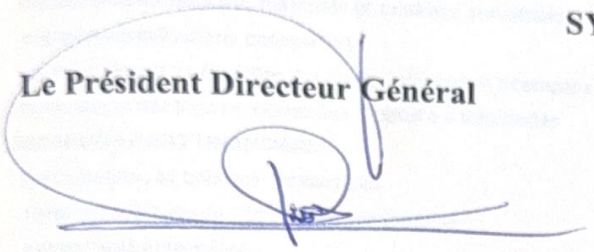
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 25 MARS 2026

Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA

Le Président Directeur Général



Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	10 430	9 802	628	1 255
Autres immobilisations corporelles	19 646	19 564	82	772
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**30 077**	**29 366**	**710**	**2 027**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	1 910		1 910	
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 610		32 610	43 766
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	9 056		9 056	10 000
Charges constatées d'avance	3 990		3 990	1 726
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	163 642		163 642	159 620
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	260 382		260 382	208 007
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**471 590**		**471 590**	**423 119**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**501 667**	**29 366**	**472 301**	**425 146**

SYREC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

Postes		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droits de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
RÉSERVES			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projets de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau		8 014	8 014
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		283 460	277 256
Fonds propres consomptibles		23 832	6 203
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	**315 306**	**291 474**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		7 000	
Fonds dédiés			
	TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	**7 000**	
Provisions pour risques		6 349	5 878
Provisions pour charges			
	TOTAL PROVISIONS (III)	**6 349**	**5 878**
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		20 966	11 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		14 901	12 991
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL DETTES (IV)	**107 779**	**102 991**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		**143 645**	**127 795**
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)			
		472 301	**425 146**

SYREC COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	18 095	16 998
Ventes de biens	8 513	11 736
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	196 150	190 426
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	212 452	170 700
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 878	5 489
Utilisations des fonds dédiés		19 150
Autres produits	358	84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**441 447**	**414 584**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	202 984	175 419
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	3 428	3 665
Salaires	154 080	177 081
Cotisations sociales	39 789	53 739
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 666	7 109
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	7 000	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	6 163	3 273
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**421 111**	**420 286**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**20 336**	**-5 702**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 461	7 410
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**4 461**	**7 410**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

SPEC COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 461	7 410
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	24 797	1 707
Produits exceptionnels (V)		6 000
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		6 000
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	965	1 504
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	445 908	427 993
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	422 076	421 790
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	23 832	6 203

SYREC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **472 300,52 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **23 832,31 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

- Spectacle biennale :

L'association organise chaque année un spectacle, alternant une année le gala des adultes et l'année suivante celui des enfants. En 2025, l'association à organisé le gala des enfants.

- Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, l'association a comptabilisé un produit constaté d'avance correspondant à la partie des cotisations cours imputables à l'année suivante (saison 2025-2026). Ces produits constatés d'avances sont de 107 778.60€.

- Créances irrécouvrables

Malgré plusieurs relances, l'association n'est pas parvenue à recouvrer certaines créances relatives aux cotisations des adhérents au titre des exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. En conséquence, ces créances ont été considérées comme irrécouvrables et une perte correspondante a été comptabilisée au cours de l'exercice pour un montant total de 1 489,31 €.

- Affectation en fonds dédiés

Un montant de 7 000 € a été comptabilisé en fonds dédiés au titre de l'exercice 2025 pour couvrir deux dépenses :
2 000 € en report de projet : Maintien des montants alloués au Festival des rues de l'étang, dont la réalisation, initialement prévue en 2025, a été reportée à l'exercice 2026 pour des contraintes logistiques ;
5 000 € en provision pour charges : Couverture des frais de communication de la rentrée 2026, incluant l'achat d'espaces publicitaires extérieurs et la production de supports promotionnels (goodies), dont l'engagement a été acté en 2025.

SYREC COMPTES SIRET AUX CO

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

- Objet social :

L'objet social de l'association est d écrit ainsi dans les statuts : Favoriser l'échange, la création, la formation, la recherche, l'enseignement et La pratique en matière de danse, de disciplines associées et d'expressions artistiques.

- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Les missions sociales de l'association correspondent, conformément aux objectifs statutaires de celle-ci, à l'organisation et au développement des activités de danse sur le territoire de la ville d'Istres, et plus largement du Territoire Ouest Provence, du Département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- Moyens mis en œuvre :

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants:

- organisation de cours de danse pour différents publics amateurs, incluant les scolaires,
- programmation de stages ateliers et master class,
- mise en œuvre de spectacles et d'actions culturelles.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Le règlement ANC n° 2023-03 du 1er décembre 2023, venant en complément et définissant les règles spécifiques applicables aux associations ;
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sous réserve du changement de méthode lié à l'application des nouveaux règlements ANC décrits ci-avant) ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

COPIE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	5 à 10 ans (y compris matériel de bureau)
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

SPECIMEN NON CONTRACTUEL

Indemnité de départ à la retraite

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indique ci-après.
La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements de retraite ont été constatés sous forme de provisions dans les comptes clos au 31 décembre 2025. Conformément aux dispositions de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009 et la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la reforme des retraites, les engagements de retraite comptabilisés tiennent compte de la contribution patronale obligatoire de 50% et d'un âge de départ fixe a ce jour à l'âge de 64 ans. Au 31 décembre 2025, la provision pour indemnité de départ à la retraite est égale à 6 349.46€.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'association applique pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 (modernisation des états financiers) complété par le règlement n° 2023-03 (spécifique aux associations).

Ce changement de référentiel entraîne une refonte de la nomenclature des comptes et une nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat, afin de mieux distinguer les fonds dédiés et la performance par activité. Conformément aux dispositions transitionnelles, les états financiers ont été retraités pour assurer la comparabilité des exercices. Cette évolution est sans impact significatif sur la situation nette d'ouverture.

Information additionnelles

Autres éléments

Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine à une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :
Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

Comptabilisation des cotisations :
Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Toutefois, si l'entité peut justifier d un droit d'agir en recouvrement, génère par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit. Concernant la comptabilisation de ses cotisations, l'association PULSION a retenu la méthode de leur comptabilisation en produit dès leur encaissement.

SYREC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	10 430			10 430
Autres immobilisations corporelles	19 646			19 646
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	**30 077**			**30 077**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

SYREC COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outil...			9 175	627		9 802
Autres immobilisations corporelles			18 874	690		19 564
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			28 050	1 317		29 366

SYREC, COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

SYRECOM - DOCUMENT NON CONTRACTUEL

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	32 610	32 610		
Personnel et comptes rattachés	191	191		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	8 822	8 822		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	43	43		
Charges constatées d'avance	3 990	3 990		
TOTAL	**45 656**	**45 656**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
B SPORT	1 215	
SNCF	1 288	
MACIF	685	
OMS	233	
FEDERATION FRANCAISE DANSE ART	412	
GRENKE LOCATION	157	
TOTAL	**3 990**	

SYRECO - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	8 014				8 014
Report à nouveau	277 256	6 203			283 460
Excédent ou déficit de l'exercice	6 203	-6 203	23 832		23 832
TOTAL	**291 473**		**23 832**		**315 306**
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	**291 473**		**23 832**		**315 306**

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Subvention d'exploitation		7 000				7 000	
TOTAL		**7 000**				**7 000**	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL		**7 000**				**7 000**	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provision pour indemnités départ retraite	5 878	6 349	5 878		6 349
TOTAL	**5 878**	**6 349**	**5 878**		**6 349**

La provision comptabilisée au 31 décembre 2025 est constituée d'une provision pour engagement de départ à la retraite. Elle concerne les salariés suivants:

- Magali Audibert
- Virginie Pichaud
- Johanna Lencou
- Colomba Ansaldo
- Angeline Zaffaroni
- Pauline Marcadella

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 966	20 966		
Personnel et comptes rattachés	2 964	2 964		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	10 741	10 741		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	965	965		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	231	231		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	107 779	107 779		
TOTAL	**143 645**	**143 645**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-107 779	Année 2025-2026
Produits à recevoir	-8 822	
TOTAL	**-116 601**	

Eléments complémentaires

- Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

- Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

SYRECOMPTES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		2 083	210 369			
Subventions d'investissement						
TOTAL		**2 083**	**210 369**			

Subvention CG13 = 25 000€

Subvention Metropôle = 43 668.80€

Subvention DRAC = 2 200€

Subvention Ville d'Istres = 139 500€

Subvention contrats aidés = 2 083.30€

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 976	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	2 902	CONGES PAYES
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 011	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES
TOTAL	**18 889**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	-439	
TOTAL	**-439**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	7 666	
Afférents aux services autres		
TOTAL	**7 666**	

Contributions volontaires en nature

Mise à disposition de personnel :

Une convention d'objectifs a été signée entre la Ville d'Istres et l'association PULSION pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Cette convention a pour objet de fixer les modalités des aides, quelle que soit la forme, que la commune entend apporter à l'association dans le cadre de son objet statutaire et des objectifs qu'elle entend soutenir.

Mise à disposition de locaux :

Pour les besoins de son activité, l'association PULSION utilise le bâtiment de la Maison de la Danse. Cette mise à disposition est mentionnée dans la convention signée avec la Ville d'Istres (studio 5 et 6) et la Métropole (studio 1 à 4). Le coût de cette mise à disposition a été partiellement estimé en 2023 par la Ville d'Istres de la manière suivante :

- Valeur locative annuelle du studio 4 : 3 115.25€
- Valeur locative annuelle du studio 5 : 2 815,25 €
-Valeur locative annuelle du studio 6 : 2 973,52 €

COPIE SAISIE AUX COMMISSAIRES

. Consommation des fluides concernant la Maison de la Danse imputable à l'association PULSION compte tenu de la surface utilisée : 18 654.38 €.
Ces contributions n'ont pas été comptabilisées dans la mesure où la valeur locative du bâtiment principal n'est pas connue et que cela reviendrait à ne comptabiliser qu'une valorisation partielle .

SYRECO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	10
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	11

Les fonctions de président ne sont pas rémunérées.

Par ailleurs cette rubrique n'est pas renseignée car elle reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

SYRECOM - COMMISSAIRE AUX COMPTES